

b) Le total des contributions figurant aux alinéas a) (i) et (ii) du présent paragraphe comprend:

(i) une somme de 8.433.850 couronnes danoises comme remboursement au Danemark des dépenses encourues pour les Services LORAN et les Services du Groenland au cours de la période se terminant le 31 décembre 1949; et

(ii) une somme supplémentaire de 100.000 couronnes danoises pour les Services LORAN, et de 200.000 couronnes danoises pour les Services au Groenland qui servira à rembourser l'Organisation pour les dépenses extraordinaires encourues pendant la période se terminant le 31 décembre 1949, évaluées à un maximum de 5.000 dollars ainsi qu'à constituer un fonds grâce auquel le Conseil pourra compenser les déficits résultant des contributions impayées.

c) Le montant des contributions imputées à chacun des États ci-après devra, sous réserve des dispositions du paragraphe 11, échoir immédiatement après que le Conseil aura reçu le consentement de cet État et devra être payé, si possible, avant le 31 décembre 1949.

3. a) Les contributions imputées aux États consentant auxdites contributions pour l'année 1950 seront celles qui sont spécifiées dans les dernières colonnes des tableaux ci-dessous, et qui ont été calculées conformément aux principes exposés à l'alinéa b) du présent paragraphe. Ces contributions sont basées

(i) pour les Services LORAN, sur une prévision de dépenses totales de 369.000 couronnes danoises, la part du Danemark, à savoir 5 p. 100 s'élevant à 18.450 couronnes danoises.

État	Pourcentage	Montant payable au Danemark	
		Couronnes danoises	Montant de la contribution Couronnes danoises
Belgique	1.9	7.011.—	7.712.—
Canada	11.0	40.590.—	44.650.—
États-Unis d'Amérique	58.2	214.757.—	236.234.—
France	6.0	22.140.—	24.353.—
Pays-Bas	7.1	26.200.—	28.819.—
Royaume-Uni	10.8	39.852.—	43.837.—
TOTAL	95	350.550.—	385.605.—